

**NOTE VERBALE DATÉE DU 7 FÉVRIER 2007, ADRESSÉE AU
SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR
LA MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA,
TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA DÉCLARATION FAITE
LE 5 FÉVRIER 2007 PAR LE BUREAU DE COORDINATION
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNÉS À NEW YORK ¹**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales ayant leur siège en Suisse présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite le 5 février 2007 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York, concernant la déclaration que le Premier Ministre israélien a faite récemment au sujet de la possession par Israël d'armes nucléaires.

Soulignant l'importance que le Mouvement des pays non alignés accorde aux questions relatives au désarmement nucléaire ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales, de même qu'à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, la Mission permanente de Cuba prie le secrétariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document officiel de la Conférence du désarmement.

¹ Publié initialement comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, daté du 9 février 2007, sous la cote A/61/735-S/2007/73.

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés
concernant la déclaration que le Premier Ministre israélien a faite
récemment au sujet de la possession par Israël d'armes nucléaires**

À sa séance du 16 janvier 2007, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York a examiné la déclaration que le Premier Ministre israélien a faite le 11 décembre 2006, dans laquelle il a reconnu publiquement que son pays possédait des armes nucléaires.

Vivement préoccupé par cette déclaration, le Bureau de coordination a réaffirmé les positions de principe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires que le Mouvement a exprimées dans plusieurs de ses documents, dont le Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane du 11 au 16 septembre 2006.

Le Bureau de coordination a rappelé qu'il appuyait la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans cette optique, il a réaffirmé qu'il fallait rapidement créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux résolutions sur la question que l'Assemblée générale a adoptées par consensus, et souligné que les mesures voulues pour la création de cette zone devaient être prises dans différentes instances internationales.

Le Bureau de coordination s'est dit profondément inquiet de la capacité nucléaire d'Israël, qui présente une menace grave et continue pour la sécurité de ses voisins et d'autres États, et il a dénoncé les mesures et la déclaration d'Israël à ce sujet et s'est indigné que ce pays continue de mettre au point et de stocker des armes nucléaires.

Le Bureau de coordination demande à Israël, seul État de la région à n'avoir pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ni déclaré qu'il avait l'intention de le faire, de renoncer à posséder des armes nucléaires, d'adhérer sans tarder au Traité, de soumettre d'urgence toutes ses installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et de mener ses activités nucléaires conformément au régime de non-prolifération.

New York, le 5 février 2007
